



# ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX



Dans le cadre du développement des prestations d'action sociale et d'une politique ministérielle du logement, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse renforce ses actions en faveur du logement au bénéfice des personnels. Dans ce cadre, l'académie de Bordeaux propose les dispositifs suivants :

## 1. LOGEMENT SOCIAL

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a négocié une convention nationale avec le bailleur Action Logement afin de pouvoir mettre à disposition des logements sociaux pour les personnels de l'académie de Bordeaux.

- Ce dispositif concerne les enseignants du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>nd</sup> degré et les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (A.T.S.S.).

## 2. LOGEMENT TEMPORAIRE

### Logement temporaire dans le cadre du partenariat avec Action Logement

Le ministère a conclu un partenariat avec Action Logement qui propose des logements « temporaires » de type 1 ou T1 bis meublés et équipés pour les moins de 30 ans, célibataires.

- Ce dispositif concerne les agents brutalement placés face à une situation sociale personnelle ou financière difficile.

### Les résidences de services de l'association Parme : Pour les personnels affectés sur la CUB : accès privilégié au parc locatif de la résidence les Acacias située 194 Ter Bd Albert 1<sup>er</sup>, 33800 Bordeaux

Le rectorat de l'académie de Bordeaux a conclu une convention avec l'association Parme qui propose au centre de Bordeaux des logements meublés de type 1 pour une redevance mensuelle incluant le loyer, les charges et divers services. Les contrats de location vont d'une semaine à 3 ans maximum (un an renouvelable deux fois) sans contrainte d'âge.

- Ce dispositif concerne les personnels stagiaires et les personnels titulaires et contractuels ( un an) enseignants du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>nd</sup> degré et les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (A.T.S.S.) en recherche de solution de logement sur le secteur Bordeaux /CUB.

### Si vous êtes concerné par l'un de ces dispositifs :

- Rendez-vous sur [l'intranet de l'académie](#) afin de prendre connaissance des modalités de dépôt des demandes et de disposer des numéros « partenaire ».